

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 4 septembre 2012

20h15

<u>Présidence</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	M. Mathieu Félix Mme Catherine Milhaud

39 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Denise Imesch, Catherine Aellen, Marielle Gallay, Marianne Delafond, Evelyne Lenoble, Anaïs Piguet, Pauline Rahmani, MM. Olivier Gétaz, Philippe Rossier, Jean-Philippe Egger, Luc Chevalaz, Patrick Schneiter, Conrad Weiss, Patrice Ansermet, Thomas Buchanan, Christian Chevalier.

Se sont fait excuser :

Mmes Denise Imesch, Catherine Aellen, Marielle Gallay, Evelyne Lenoble, Anaïs Piguet, MM. Jean-Philippe Egger, Patrick Schneiter, Patrice Ansermet, Thomas Buchanan, Christian Chevalier.

Mme Catherine Milhaud remplace Mme Anaïs Piguet en tant que scrutatrice.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

En introduction, le président remercie son prédécesseur qui a su mener les débats avec fermeté et dynamisme. Il remercie également la secrétaire, mémoire vivante du Conseil, rompue à toutes les procédures d'organisation du Conseil et du bureau électoral. M. Gabella relate l'Expo aubonnoise et relève la présentation du PGA sur le stand de la Commune. Il souhaite au Conseil des débats sereins et des décisions appropriées.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2012 est adopté sans modification (1 abstention).

2. Assermentation

Le président annonce les démissions de M. Conrad Weiss et de Mme Marianne Delafond; il donne lecture de leurs lettres.

Pour les remplacer, le bureau a fait appel aux viennent-ensuite, M. Philippe Tétaz et M. Gérard Heimberg.

Les scrutateurs introduisent MM. Tétaz et Heimberg. Le président procède à leur assermentation et les invite à prendre place dans l'assemblée.

3. Communications du bureau

Le président signale la présence d'une photographe prenant des clichés d'ambiance qui seront sélectionnés pour une brochure d'informations sur Aubonne.

4. Rapport des commissions sur le préavis No 7/2012 – Mise en séparatif et réfection des rues Tavernier – Moulin – Marchands et ruelle du Levant

M. Nils Piguet donne lecture du rapport de la commission. M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit de Fr. 3'700'000.- pour la réalisation de ces travaux.

La commission ad hoc émet le vœu que la communication avec les commerçants, habitants et bordiers, sur les travaux et leur avancement, soit particulièrement suivie et régulière.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif et réfection des rues Tavernier, Moulin, Marchands et ruelle du Levant;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 3'700'000.- TTC pour la réalisation de cette construction;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :

a. Prélèvement au fonds de renouvellement et rénovation	Fr. 300'000.-
b. Prélèvement au fonds de réserve « Mise en séparatif »	Fr. 700'000.-
c. Prélèvement au fonds de renouvellement SI Eau	Fr. 500'000.-
d. Prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz	Fr. 500'000.-
e. Amortissement sur 25 ans à répartir entre les services	Fr. 68'000.-

Le président ouvre la discussion.

A propos de la libération des places au Château pour 7h30, M. Philippe Tétaz fait remarquer qu'à cette heure-ci des enseignants y montent déjà, ce qui pourrait occasionner des problèmes de croisements dans la rampe. M. le Municipal de Mestral en prend note et fera des ajustements si nécessaire.

M. de Mestral confirme à M. Jean-Daniel Aubert que le montant de Fr. 18'000.- mentionné pour des Moloks est une forme de réserve pour une évolution future du ramassage des déchets.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission à l'unanimité.

M. le Municipal de Mestral remercie le Conseil pour sa marque de confiance et atteste que la Municipalité fait sien le vœu de la commission concernant une communication suivie et régulière avec les commerçants et habitants.

5. Rapport des commissions sur le préavis No 8/2012 – Règlement en matière de stationnement privilégié sur la voie publique

En l'absence de M. Thomas Buchanan, M. Marcel Schwab donne lecture du rapport de la commission. M. Josselin Meylan donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, la commission ad hoc, après discussion au sein de la commission et après avoir entendu M. le Municipal de Mestral, propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- approuve le règlement communal annexé en matière de stationnement privilégié sur la voie publique;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile pour sa mise en place.

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal de Mestral explique à M. Mathieu Félix que les tâches de l'agent de sécurité seront partiellement redéfinies afin qu'une partie de son temps soit dévolue au contrôle du stationnement.

M. Alain Biedermann remercie la commission pour son travail et s'étonne des explications de "bordiers autorisés" dans un rapport devant traiter de stationnement et non d'accès.

M. le Municipal de Mestral, Mmes et MM. Valérie André, Anne-Marie Piguet, Guy Maurer, Claudia Bobst, Sandra Linder, Catherine Milhaud, Alexandre Liardet, Marcel Schwab, participent à la discussion qui s'en suit. La situation particulière du Lignolat est évoquée. En principe, lorsqu'un système de macaron est introduit, les zones "bordiers autorisés" sont supprimées. La Municipalité n'est toutefois pas opposée au souhait de la commission de les garder, la loi ne mentionnant aucune incompatibilité.

Concernant le parcage des automobilistes en visite chez des bordiers dans ces zones, M. Philippe Tétaz suggère que, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, les visiteurs placent derrière leur pare-brise l'indication "en visite chez...".

M. Vladimir Mange regrette que les vœux de la commission soient cachés dans le texte de son rapport, si l'intention est claire, le message l'est moins. D'autre part, il estime peu élevée la taxe annuelle de Fr. 200.- par macaron.

Pour M. Josselin Meylan, le système de macarons bloquera des places en ville et en réduira le nombre. M. de Mestral explique que l'idée est de faire déplacer les véhicules en périphérie et d'avantager les habitants du Bourg.

M. le Municipal de Mestral répond à M. Olivier Burnet que les ayants droit sont déterminés en fonction de leur adresse de domicile. Il ajoute en outre que la Municipalité a cherché dans la cité toutes les places possibles qui ne gênent aucun passage.

M. Pascal Lincio fait part de ses craintes quant au nombre de véhicules pouvant se parquer au Château. Par ailleurs, il trouve excessifs les 7 jours d'autorisation de se parquer pour les détenteurs de macarons. Pour la Municipalité, cette durée est un bon compromis.

M. Serge Thorimbert relève les difficultés de parcage dans la rue Tavernier, particulièrement depuis la construction de plus de 15 logements, pour lesquels une taxe alimentant un fonds pour la création d'un parking aurait dû être perçue. M. Thorimbert fait également observer que 5 à 7 places ne gênant pas le passage peuvent facilement être créées dans le secteur des rues Tavernier et du Temple. La Municipalité, consciente des difficultés de parcage en ville, réfléchit à plus long terme sur une possibilité de parking.

M. le Municipal de Mestral confirme à M. Philippe Creteigny que les zones "bordiers autorisés" sont maintenues.

Afin de simplifier le système, M. Guy Maurer propose, sous forme d'amendement, la suppression des zones "bordiers autorisés" dans les zones macarons. Toutefois, après avoir entendu divers arguments, M. Maurer retire son amendement. M. Nicolas Rosat relève qu'aucune discussion n'a eu lieu sur l'impact de l'accès libre à ces rues. M. de Mestral signale que des procédures doivent être engagées pour une telle suppression et qu'aujourd'hui le vote porte sur le principe des macarons. M. Vladimir Mange suggère de laisser la Municipalité réfléchir plus avant, contacter les divers intervenants, prendre sa décision, quitte à changer d'avis plus tard, et de clore le débat.

Se référant à l'article 5, M. Alexandre Liardet souhaite que toutes les places ne soient pas dévolues aux détenteurs de macarons. M. de Mestral prend note de la remarque et signale que les autorisations ne sont pas valables dans les zones de stationnement de 30 minutes, pour les commerçants.

Le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission à la majorité (9 avis contraires, 11 abstentions).

6. Nomination de la commission de gestion

Le président rappelle la composition de la précédente commission de gestion, en relevant qu'il serait judicieux qu'un ou deux de ses membres soient renommés afin d'assurer une certaine continuité.

Sont proposés :

M. Thierry Bertinotti, Mme Marie-Christine Studer Saxer, Mme Véronique Bezençon, M. Vladimir Mange, M. Nicolas Rosat, M. Marcel Schwab, M. Thomas Buchanan, Mme Sandra Linder, M. Nils Piguet.

Bulletins délivrés 41. Bulletins rentrés 41. Bulletin blanc 0. Bulletin nul 0. Bulletins valables 41.
Majorité absolue : 21.

Sont nommés :

M. Nils Piguet	34 voix
M. Nicolas Rosat	33 "
M. Thierry Bertinotti	31 "
M. Vladimir Mange	30 "
Mme Véronique Bezençon	28 "
Mme Marie-Christine Saxer Studer	28 "
M. Marcel Schwab	26 "

Suppléants :

Mme Sandra Linder	26 "
M. Thomas Buchanan	19 "

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que les WC publics de la place de la Grenade sont ouverts et fonctionnels. Ils sont nettoyés une fois par jour y compris le week-end. Lorsque toutes les factures seront rentrées, M. Crottaz pourra confirmer à M. Nicolas Rosat que le budget a été tenu.

La piscine ferme ses portes ce week-end, au terme d'une très bonne saison avec plus de 69'000 entrées.

Le PGA provisoire, présenté en avant-première à la population dans le cadre d'Aubonn'Expo, est en consultation auprès des services de l'Etat jusqu'à fin octobre. Il sera présenté aux membres du Conseil au cours d'une séance spéciale. Après la mise à l'enquête et le traitement des oppositions en cours d'hiver, la Municipalité déposera le préavis sur le PGA et son règlement devant le Conseil. M. Crottaz fait remarquer que le législatif ne se prononce qu'en fin de parcours et il recommande à chacun d'assimiler les nouvelles données et de faire part de ses remarques ou désaccords le plus vite possible, dès la mise à l'enquête publique.

Aubonn'Expo fut une belle fête. Elle est l'expression d'une unité régionale et, au nom de la Municipalité, Mme la Municipale Gisèle Burnet en remercie le comité. Elle remercie également toutes les personnes actives sur le stand communal, Mme Evelyne Lenoble, la commission culturelle, la SDA, le cinéma et la commission Suisse Etranger.

A propos de la rentrée scolaire, Mme Burnet fait observer que les problèmes du temps de transport sur la rive gauche ne seront résolus qu'avec l'horaire continu. A la cantine, les 5 et 6^e années ont l'obligation de prendre des repas chauds. La moitié des salles du bâtiment modulaire sont déjà occupées. Le Conseil d'Etablissement a contacté toutes les sociétés de la région en vue de trouver huit nouveaux membres.

Ce vendredi, la fanfare l'Echo du Chêne animera le dernier Aubonn'Apéro de la saison.

M. le Municipal Eric Muller déclare que le SIR (Service d'Intervention Rapide) est opérationnel sur la Commune depuis début août et que les contacts auprès de la population sont positifs. Les agents opèrent en partenariat avec l'agent de sécurité publique et le poste de gendarmerie, avec lesquels des rencontres mensuelles sont agendées pour évaluer la situation et coordonner les actions. Par ailleurs, un

groupe de travail a été constitué au niveau régional en vue d'établir un diagnostic sécuritaire, un inventaire des besoins et des propositions de moyens à mettre en œuvre.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que le bilan financier final de la rénovation des deux giratoires et de l'avenue du Clos d'Asper, dont le budget était de Fr. 1'860'000.-, présente un léger dépassement de Fr. 28'000.- correspondant à la bande herbeuse demandée ultérieurement. Il annonce d'autre part que le projet de zone 30 km/h a été approuvé par le canton tel que présenté par la Municipalité; la procédure pour la légalisation de cette zone est en cours.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier signale que le Conseil d'Etat a accepté d'accorder des prêts sans intérêts pour favoriser le transport du gravier par le rail et faciliter la mise en place des infrastructures nécessaires. La charge de circulation des camions à travers Aubonne s'en trouverait allégée mais tous les problèmes ne seront pas résolus et la Commune maintient la pression auprès de l'Etat.

La Municipalité a mis sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir du secteur du Chêne, appelé à devenir le centre de vie d'Aubonne. La réflexion débouchera sur un compte rendu qui sera présenté aux Conseillers.

Concernant l'accueil des gens du voyage, M. le Syndic assure agir avec discernement. Cet été, la Municipalité a accepté que quelques caravanes soient disposées derrière les serres communales durant quinze jours. Une nouvelle demande a été refusée afin de laisser la place libre pour les vendanges.

Jeudi, la Commune accueille à l'Arboretum l'ensemble des communes des districts de la Côte et les préfets.

8. Questions et vœux

Concernant la politique sécuritaire, Mme Marie-Christine Saxer Studer, initialement mécontente que la Municipalité recoure à une police privée, comprend la démarche, faite dans une perspective de recherche d'une meilleure solution, et remercie M. le Municipal Muller pour ses explications. M. Muller précise que, au vu de certains actes inacceptables commis dans la Commune, une solution devait rapidement être trouvée pour remplacer l'agent parti à la retraite. Le SIR agit en complète transparence et avec la volonté de collaborer avec l'agent de sécurité et la gendarmerie.

M. Marcel Schwab déplore l'état de la place d'attente à la gare des bus. Très peu accueillante, elle fait tache en comparaison des magnifiques arrangements floraux du giratoire et donne une triste image des arrivées et départs à Aubonne. M. le Syndic annonce que les infrastructures pour réaliser un vrai lieu d'accueil (avec distributeur de billets, WC) ont été mises en place du côté sud de l'avenue du Clos d'Asper et que l'édifice à venir fera l'objet d'un préavis.

M. Schwab déplore également l'état dégradé du tartan devant le complexe du Chêne et demande s'il est prévu de le changer dans un proche avenir. Par ailleurs, concernant la sécurité, M. Schwab demande si la somme que la Commune devra déboursier pour payer l'engagement d'un agent de sécurité pourra être déduite du montant colossal (plus de Fr. 400'000.-) qu'elle est sensée payer au canton pour un service où la gendarmerie a décliné toute sorte de collaboration sécuritaire. Finalement, M. Schwab souhaite obtenir des éclaircissements concernant le poste de chef de projet des SI, à l'essai pendant trois mois; si ce poste, tenu par un parent d'un Municipal, est maintenu, pourquoi n'a-t-il pas été mis officiellement au concours et quelles sont les qualifications et le rôle définis pour ce poste. La Municipalité répondra ultérieurement à ces questions.

M. le Syndic confirme à M. Philippe Cretegy que la Municipalité a un beau projet pour revitaliser les halles de l'Hôtel de Ville, toutefois, très coûteux, il a été mis de côté. Auparavant, le problème des motos doit être résolu.

M. le Municipal de Mestral répond à M. Josselin Meylan qu'avec le nouvel horaire, il y aura deux bus par heure à Allaman.

M. Pascal Lincio rappelle que l'association des anciens collégiens fête son centenaire le 29 septembre. Plus de 80 personnes se sont inscrites et il y a encore de la place.

Le président invite les Conseillers à retirer leurs jetons de présence auprès de l'huissier.

Après avoir rappelé le Triathlon le 8 septembre, les votations fédérales le 23 et la prochaine séance le 25 septembre, le président lève la séance à 22h30.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor